



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°102**

Date de Publication
<b>11 OCT. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>11 OCT. 2022</b>
Date de la convocation
<b>30 septembre 2022</b>

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BOYER, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme LOVERA à Mme LAFAYSSE  
M. BARRAL à M. DENONFOUX  
M. BURZIO à Mme HATEMIAN  
M. DE SOUSA à Mme MATEO  
M. MACHERAS DE MONTILLET à M. REYMOND  
M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame GOBET a été élue secrétaire

### **Objet : Dénomination d'une voie nouvelle.**

Madame le Maire expose à ses collègues que les locaux des services espaces verts se situent au niveau du cimetière du **Mussuguet** et sont desservis par une voie qui prend naissance depuis le rond-point de la route de Carnoux.

Afin de permettre l'attribution d'adresse postale aux différents locaux, et aussi remédier à la distribution de courrier, de livraison de marchandises, il convient de procéder à la dénomination de cette voie.

Le **SUMAC DES CORROYEURS** ou « **FAUVI** » en provençal affectionne les terrains arides du Midi.

C'est une plante endémique très présente dans le quartier du **Mussuguet** où se situe cette voie. Par analogie botanique avec l'appellation du quartier du **Mussuguet** qui provient de « **MUSSUGO** », nom provençal du **CISTE**, il est proposé de retenir l'appellation « **FAUVI** » pour dénommer cette voie.

En conséquence, le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'attribuer à la nouvelle voie desservant ces locaux le nom de « chemin des FAUVI »,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette dénomination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 6 octobre 2022.



Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Danielle MILON", written over the official seal.